

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 mai 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

NO. 9489-05-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant les 4 résolutions suivantes : no 20 – Mandat à la firme d'Entremont Design, no 21 – Comité consultatif en développement culturel, no 22 – Achat d'équipements – Contrôle des quantités déclarées dans les gravières sablières, no 23 - Avis de motion et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9490-05-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 6 mai 2011.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée extraordinaire du lundi 18 avril 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9491-05-11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2011

Les comptes à payer du mois d'avril 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 316 613,41 \$, certificat de crédit no. 11-05-0789 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et adoptée à l'unanimité.

NO. 9492-05-11

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Club de l'Age d'Or 250 \$
Aide financière annuelle
- Association québécoise de la fibrose Kystique 50 \$
Marche Destination Guérison 2011
- Leucan 50 \$
Aide financière

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9493-05-11

DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) 45 \$
Tournoi de golf – 4 juin 2011
- Club Optimiste de Charlevoix-Est 80 \$
Tournoi de golf – 29 mai 2011
- Fondation du Centre Hospitalier St-Joseph de La Malbaie Inc. 150 \$
Tournoi de golf – 10 juin 2011
- Domaine Forget 295 \$
Abonnement Festival International

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9494-05-11

POUR MANDATER UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, réimmatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que les personnes suivantes soient autorisées à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

Monsieur Daniel Desmarteaux, 26 rue Vermont, Clermont, Québec G4A 1H5
(permis no. D2563-170979-08)

Monsieur Yvan Harvey, 235 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0
(permis no. H6109-151165-02)

Monsieur Pierre Boudreault, 27 rue Tremblay, Clermont, Québec G0T 1S0
(permis no. B3647-240743-07)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile du Québec.

NO. 9495-05-11 FÊTE DE LA PÊCHE 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la Corporation Saumon Rivière Malbaie à faire leur activité « Pêche en Ville » au Lac Miroir situé au parcours des berges pour la saison 2011 dans le cadre de la Fête de la Pêche.

Tous les équipements et/ou infrastructures (kiosques, bureau, terrain, piste multifonctionnelle, parcours des berges, stationnement, lac Miroir) sont mis gratuitement à la disposition de la Corporation du Saumon rivière Malbaie.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société Faune et Parcs, 9530 rue de la Faune, Charlesbourg, Québec G1G 5H9 ainsi qu'à la corporation Saumon de la rivière Malbaie, M. Ronald Desbiens, C.P. 58, Clermont, G4A 1K1.

NO. 9496-05-11 VENTE DE TERRAIN – RICHARD BERGERON ET VALÉRIE FOSTER

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Richard Bergeron, demeurant au 15 rue du Foyer à Clermont et madame Valérie Foster, demeurant au 292 rue Simard à St-Siméon, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 511 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 665 mètres carrés, pour un coût total de 13 258,02 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 2 mai 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Richard Bergeron, 15 rue du Foyer, Clermont (Québec) G4A 1G9, à madame Valérie Foster, 292 rue Simard, St-Siméon (Québec) G0T 1X0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9497-05-11 VENTE DE TERRAIN – FRANCIS SIMARD ET KIM VEILLEUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Francis Simard, demeurant au 36 rue Beloeil à Clermont et madame Kim Veilleux, demeurant au 45 rue Jean-Baptiste-Côté à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 509 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 688,3 mètres carrés, pour un coût total de 13 722,55 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 3 mai 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Francis Simard, 36 rue Be-loeil, Clermont (Québec) G4A 1H3, à madame Kim Veilleux, 45 rue Jean-Baptiste-Côté, La Malbaie (Québec) G5A 1V6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9498-05-11

VENTE DE TERRAIN – MARC-ANDRÉ GAUDREULT

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Marc-André Gaudreault, demeurant au 9 rue Tremblay à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 512 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 626,7 mètres carrés, pour un coût total de 12 494,44 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 5 mai 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Marc-André Gaudreault, 9 rue Tremblay, Clermont (Québec) G4A 1C7 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9499-05-11

RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 par rapport à ceux de la même période de l'année 2010.

	01-01 AU 31-03 2011	01-01 AU 31-03 2010	ÉCART
REVENUS	3 577 783 \$	3 509 895 \$	67 888 \$
DÉPENSES	1 104 329 \$	939 929 \$	165 270 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 31 mars 2011 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	BUDGET	RÉEL	SOLDE
REVENUS	4 082 000 \$	3 577 783 \$	504 217 \$
DÉPENSES	4 082 000 \$	1 104 329 \$	2 977 671 \$

NO. 9500-05-11

SESSION DE PERFECTIONNEMENT DE L'AQAIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs soit autorisé à assister à la 34^e session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives qui se tiendra à Gatineau du 29 mai au 1^{er} juin 2011.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.

NO. 9501-05-11

ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Claudie Laberge, directrice service d'intervention, Croix-Rouge Canadienne, Division du Québec, 325 rue de la Croix-Rouge, Québec, G1K 2L4.

NO. 9502-05-11

AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN KIM VEILLEUX

ATTENDU QUE madame Kim Veilleux, 45 rue Jean-Baptiste-Côté, La Malbaie, s'est portée acquéreur d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 3 257 455 au cadastre du Québec, en date du 14 avril 2010;

ATTENDU QUE l'article 12 des conditions spéciales mentionnées au contrat réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE madame Kim Veilleux a fait connaître son désir de procéder à la vente de son terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont autorise madame Kim Veilleux à vendre son terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Kim Veilleux, 45 rue Jean-Baptiste-Côté, La Malbaie (Québec) G5A 1V6.

NO. 9503-05-11

ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE CLERMONT AU 31-12-2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Clermont au 31 décembre 2010, préparés par la firme Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

REVENUS :	175 054 \$
DÉPENSES :	238 617 \$
DÉFICIT :	63 563 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 %	6 356 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, c.a., 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1H4 ainsi qu'à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

NO. 9504-05-11 MANDAT À LA FIRME AMBIONER

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire étudier les différentes possibilités d'amélioration du système de chauffage de l'Hôtel de ville, de la caserne incendie et du chalet des sports;

ATTENDU QUE la firme Ambioner a fait parvenir à la Ville de Clermont une offre de services pour la réalisation d'une étude sur l'amélioration de la performance énergétique pour ces trois bâtiments municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont retient les services de la firme Ambioner, conformément à leur offre de services du 6 avril 2011.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Miguel Duarte e Sousa, ingénieur, président de la firme Ambioner, 336 chemin du Hibou, bureau 302, Stoneham (Québec) G3C 2R4.

NO. 9505-05-11 POLITIQUE POUR LA MISE EN FONCTION ET L'UTILISATION DES JEUX D'EAU

ATTENDU QU'à l'automne 2010, la Ville de Clermont a procédé à des investissements de 460 000 \$ afin de procéder à l'installation de jeux d'eau et à des travaux de réfection du chalet des loisirs, situé au 7 rue Maisonneuve. Le ministère de l'éducation, du loisir et du sport a participé au financement de ces travaux par l'octroi d'une aide financière de 200 867 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire offrir ce nouvel équipement à la population clermontoise ainsi qu'aux jeunes qui s'inscrivent au terrain de jeux (camp de jour);

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les date et heures d'ouverture des jeux d'eau;

ATTENDU QU'il y a également lieu de réserver certaines plages horaires, du lundi au vendredi aux enfants inscrits au terrain de jeux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont adopte la présente « Politique pour la mise en fonction et l'utilisation des jeux d'eau situés au terrain de jeux de Clermont ».

NO. 9506-04-11 DEMANDE DE PIIA D'ENSEIGNE – PIZZÉRIA DU BOULEVARD

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Fortin pour la Pizzéria du boulevard a déposé une deuxième demande de PIIA pour la modification de l'enseigne de son commerce situé au 107 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne s'intègre à celle existante tant par son gabarit que par son intégration dans l'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2011-05-231 recommande au conseil municipal l'acceptation du projet de modification de l'enseigne au 107 boulevard Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal accepte le projet de modification de l'enseigne au 107 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. André Fortin, Pizzeria du Boulevard.

NO. 9507-05-11

AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 30-04-2011

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

ATTENDU QU'après étude du rapport comparatif au 31 mars 2011, un poste de dépenses excédait la limite autorisée par la politique de variations budgétaires;

ATTENDU QUE le responsable du poste budgétaire visé a proposé le virement nécessaire afin de régulariser la situation et que ce virement a été approuvé par la direction générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 avril 2011.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 320 06 525		Entretien machinerie voirie		15 000,00 \$
	02 330 06 525	Entretien machinerie neige	15 000,00 \$	

NO. 9508-05-11

MANDAT À D'ENTREMONT DESIGN, ENSEIGNES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec procédera au cours des prochains mois à des travaux d'élargissement de la route 138;

ATTENDU QUE dans le secteur de Clermont, ces travaux débiteront à la limite ouest de la ville;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a entrepris des discussions avec le Ministère des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'installation d'une nouvelle enseigne identifiant la Ville de Clermont, sur l'emprise de rue appartenant au Ministère des transports du Québec, à la limite ouest de la municipalité;

ATTENDU l'ouverture et la collaboration du Ministère des transports pour une installation au cours de l'année 2012, la Ville de Clermont désire mettre en place un concept de signalisation et préparer le devis d'aménagement d'enseignes identifiant la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont confie un mandat à la firme D'Entremont Design, 445 rue Richelieu, La Malbaie, conformément à son offre de service en date du 9 mai 2011.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Paul-André D'Entremont, D'Entremont Design, 445 rue Richelieu, La Malbaie (Québec) G5A 2W9.

NO. 9509-05-11

COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8816-06-08, la Ville de Clermont acceptait, à titre consultatif, la mise en place d'un comité en développement culturel, suite à la nomination de ses membres qui s'était faite par la résolution no. 8777-04-08;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les membres qui siègent au sein de ce comité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont abroge la résolution no. 8777-04-08 et nomme les personnes suivantes à titre de membre du comité en développement culturel :

- Madame Caroline Dion, 14 rue Beauregard, Clermont,
- Madame Lise Turcotte, 119 Boul. Notre-Dame, Clermont,
- Madame Gisette Bergeron, 8 rue Tremblay, Clermont

ainsi que madame Noëlla Dufour, conseillère municipale et monsieur Rémy Guay, conseiller municipal.

NO. 9510-05-11

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – CONTRÔLE DES QUANTITÉS DÉCLARÉES DANS LES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 (LGM) prévoit depuis janvier 2009 l'obligation pour les municipalités de constituer par règlement un fonds réservé à la réfection des voies municipales et à cette fin permet l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières exerçant leurs activités sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité peut, par règlement, établir tout mécanisme visant à permettre de juger de l'exactitude de toute déclaration faite en vertu de l'article 78.2 ou de l'article 78.5;

ATTENDU QUE deux gravières-sablières sont établies sur le territoire de la ville de Clermont, dont l'une se situe sur les terres du domaine de l'État et est exploitée par plusieurs entreprises qui y possèdent un bail;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une surveillance de ces deux sites;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est gère l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État depuis le 1^{er} avril 2011, soit le site 21M09-1;

ATTENDU QUE la compagnie Promotek propose l'installation d'appareil Soltek permettant le contrôle des quantités de sables et graviers prélevées sur chacun des sites et éventuellement, pour chacun des locataires utilisateurs;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pourront percevoir les redevances réelles associées au site 21M09-1 et pourront comparer les déclarations trimestrielles des exploitants avec les rapports trimestriels de PROMOTEK, le fournisseur du compteur;

ATTENDU QUE chacune des deux gravières-sablières possède deux entrées distinctes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu de procéder à l'achat de deux compteurs pour le site 21M09-1 (chemin Snigole à Clermont) auprès de PROMOTEK, conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, au coût de 7 963,35 \$ (taxes incluses) soit 3 981,67 \$ pour la MRC et 3 981,67 \$ pour la Ville de Clermont.

La Ville de Clermont acquiert également deux compteurs pour le second site de carrières sablières situé au 129 chemin des Lacs à Clermont. Le coût d'acquisition de ces deux compteurs est de 7 963,35 \$. Les coûts d'installations de ces compteurs seront partagés à parts égales.

À ces montants, s'ajouteront annuellement le coût de production du rapport par exploitant, le taux variable la tonne métrique et la consommation électrique, tel qu'indiqué dans l'offre de services de la compagnie Promotek datée du 12 avril 2011.

Les coûts ci-dessus applicables à la gravière-sablière administrée par la MRC de Charlevoix-Est (site 21M09-1) seront divisés à parts égales entre la municipalité et la MRC de Charlevoix-Est.

Conformément à la loi, les sommes requises pour le contrôle des quantités déclarées seront prises à même le fonds réservé à la réfection des voies municipales.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, Directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G6, à monsieur Alain Landry, président, Promotek Inc., 130 route 132 Est, Nouvelle, Québec G0C 2E0 ainsi qu'à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

NO. 9511-05-11

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VC-407-08 CONSTITUANT UN FONDS POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PUBLICS ET DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CLERMONT

ATTENDU QUE le règlement VC-407-08 constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières sur le territoire de la Ville de Clermont est entré en vigueur le 18 décembre 2008.

ATTENDU QUE ce règlement prévoit entre autre, l'établissement d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, les droits à percevoir aux exploitants d'une carrière ou d'une sablière, les déclarations exigées des exploitants et les mécanismes de contrôle de ces déclarations;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2011

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire déterminer certains mécanismes de contrôle et leur application par rapport aux exploitants;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Luc Cauchon qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no. VC-407-08 constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières sur le territoire de la Ville de Clermont.

NO. 9512-05-11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 37.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale